

EUROPE
ÉCOLOGIE
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le contrat écologiste pour la région



Elections régionales
des 14 et 21 mars 2010



avec **Laurence**
VICHNIEVSKY

L'ÉCOLOGIE
Les Verts



<http://provence.regions-europe-ecologie.fr>



POUR LE REDEPLOIEMENT
DES CREDITS D'ITER
VERS UN PROGRAMME
D'ISOLATION THERMIQUE
DES LOGEMENTS ANCIENS



Sommaire

I. RÉPONDRE AUX CRISES DE L'EMPLOI PAR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

.....	p. 5
Une économie responsable	p. 5
Propositions	p. 6
Former à l'économie responsable	p. 9
Propositions	p. 9
Transformer l'agriculture et la pêche	p. 9
Propositions	p. 10

II. RELEVER LES DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

.....	p. 13
Énergie : 100 % sobre, efficace et renouvelable	p. 13
Propositions	p. 14
Mobilités-transports : faciliter l'accès aux transports collectifs, garantir leur fiabilité et leur régularité, réduire les flux de marchandises	p. 16
Propositions	p. 17
Biodiversité : au cœur de toutes les politiques régionales	p. 19
Propositions	p. 20
Pour une gestion écologique des déchets	p. 22
Proposition	p. 22

III. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

.....	p. 23
Logement-habitat : une urgence sociale et écologique	p. 23
Propositions	p. 24
Santé-environnement : prévenir les épidémies modernes	p. 26
Proposition	p. 26
La mer et le littoral : des espaces à conserver et à se réapproprier	p. 28
Proposition	p. 28



Montagne : un espace à préserver	p. 29
Proposition	p. 29
Risques majeurs : anticiper les risques naturels et technologiques	p. 30
Proposition	p. 30
Agir pour une autre mondialisation	p. 31
Propositions	p. 31

IV. FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF POUR VIVRE MIEUX

DANS NOTRE RÉGION	p. 33
Politiques éducatives : faire de la réussite de tous les élèves une priorité	p. 33
Propositions	p. 34
Une université au cœur de la Région	p. 35
Proposition	p. 35
Lutte contre les discriminations : pour un mieux-vivre ensemble avec nos différences	p. 36
Propositions	p. 36
Les cultures de tous	p. 37
Propositions	p. 38
Médias : droit à l'information pour tous	p. 40
Propositions	p. 40
Sécurité : pour une tranquillité publique	p. 41
Propositions	p. 41

V. CONDUIRE LA RÉGION DE FAÇON EXEMPLAIRE, TRANSPARENTE ET DÉMOCRATIQUE

Gouverner autrement Pour une région exemplaire sur le plan démocratique	p. 44
Propositions	p. 44
Gérer autrement Pour une région innovante sur le plan budgétaire	p. 46
Propositions	p. 46



Le contrat écologiste pour la région Provence-Alpes Côte d'Azur



Le contrat écologiste pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le fruit du rassemblement d'élus-e-s, de responsables du mouvement associatif et de citoyennes et citoyens de toute la région. Il s'est construit lors de réunions publiques et de débats participatifs, qui se sont tenus tout l'automne.

Face aux crises actuelles et à l'échec des politiques qui les ont provoquées, **ce projet vise une transformation et une refondation de notre région.**

3



FAIRE FACE AUX CRISES SOCIALES, ÉCOLOGIQUES ET DÉMOCRATIQUES

Chômage massif, inégalités croissantes : **la région fait face à une grave crise économique et sociale et se trouve à un tournant de son histoire.** La précarité se renforce : pauvreté, mal-logement, coût de l'énergie, manque de qualification aux nouveaux métiers, mal-être étudiant...

Cette crise ajoute une terrible urgence sociale aux urgences écologiques de plus en plus prégnantes : emballement climatique, pics de pollution qui affectent la santé, perte sans précédent de la biodiversité, destruction des espaces naturels, littoral toujours plus défiguré.

Ces urgences écologiques et sociales appellent à réagir. Finies les demi-mesures : il faut agir vite et fort, maintenant !

L'alternative que propose Europe Écologie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera :



Écologique et responsable, parce qu'il faut favoriser une économie à visage humain, fondée sur les besoins de la population et le maintien des équilibres naturels ; parce qu'il faut rompre avec la dictature du court terme et le productivisme, et arrêter l'exploitation effrénée des ressources pour garantir l'avenir des générations.



Équitable et solidaire, parce que la transformation de notre région doit apporter des emplois non délocalisables, et garantir la justice sociale et le partage des richesses.



Pragmatique et pacifique, parce que nous savons que pour construire notre projet, nous avons besoin de tous les habitants : la division, le sectarisme, la méfiance mutuelle et le conflit n'ont pas leur place.



Éthique, démocratique et exemplaire, parce qu'il y a urgence à agir autrement, à rapprocher les citoyens des décisions qui les concernent, à proposer une gestion des fonds publics toujours plus transparente, toujours plus rigoureuse.





UN PROJET RÉGIONAL

Le récent fiasco du sommet de Copenhague rappelle qu'il ne faut plus attendre l'action des grands dirigeants actuels de la planète. La protection des citoyens face aux aléas climatiques passe par les territoires.

La région est l'échelon pertinent pour agir. Elle constitue un levier puissant pour mettre en œuvre la transformation écologique et sociale de notre économie et de notre société. Transports, éducation-formation, emploi, aménagement du territoire, environnement, logement, santé, culture... sont autant de champs d'actions au cœur de notre vie quotidienne.

À une époque où partout en Europe la région devient l'échelon territorial de référence pour répondre aux besoins de la population et à l'heure où le gouvernement Sarkozy souhaite la démanteler, **Europe Écologie réaffirme haut et fort son souhait de voir les régions prendre une place plus importante.**

CONTRAT RÉGIONAL, MODE D'EMPLOI

Carrefour du sud de l'Europe et du nord de la Méditerranée, mariant Orient et Occident, mêlant culture historique de la langue d'Oc et cultures et langues de toutes celles et ceux qui, venus d'ailleurs, se sont établis ici, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a des réalités qui lui sont propres et qui ont trop longtemps été ignorées.

En tenant compte de ses particularismes, ce contrat vise la transformation écologique et sociale de notre région. La nouvelle région qui sortira de la crise sera transformée. Elle devra permettre de vivre mieux en vivant autrement, en se formant aux nouveaux métiers, en se logeant dans des habitations mieux isolées et de qualité, en se déplaçant autrement, en se nourrissant sainement, en protégeant nos espaces naturels et notre biodiversité, en favorisant la solidarité.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat écologiste pour Provence-Alpes-Côte d'Azur repose sur cinq piliers :

- I. Répondre aux crises de l'emploi par la transformation écologique de l'économie
- II. Relever les défis climatiques et environnementaux
- III. Réduire les inégalités sociales et territoriales
- IV. Favoriser l'épanouissement personnel et collectif pour vivre mieux
- V. Conduire la région de façon exemplaire, transparente et démocratique

L'enjeu est, aujourd'hui, de mobiliser les cinq millions d'habitants de notre région autour de ce projet politique commun.

Europe Écologie fait appel à toutes celles et tous ceux qui veulent rejoindre cette mobilisation de renouvellement de la politique régionale.



I. Répondre aux crises de l'emploi par la transformation écologique de l'économie

La crise que nous connaissons aujourd'hui est la conséquence d'un système basé sur l'exploitation sans limites de ressources finies et sur la captation d'une part toujours plus grande des richesses et des profits par une minorité. Ce système ne peut perdurer. La crise actuelle doit être considérée comme une opportunité de changer l'économie et la société, de ne plus subir le modèle capitaliste. La logique du profit maximum à court terme et le dogme de la croissance mesurée avec les indicateurs actuels (PIB), doivent laisser la place à un nouveau modèle fondé sur des indicateurs de développement humain (éducation, santé, relations humaines...) et sur la sobriété, la proximité, la solidarité, la démocratie.

Une autre économie est à mettre en œuvre, capable d'éradiquer pauvreté, précarité et chômage, d'offrir à chacun une activité choisie, d'apporter tranquillité et confiance dans l'avenir.

5



UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

+ 20% de chômage en un an en Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Le nombre d'inscriptions au Pôle emploi suite à un licenciement économique, à une fin de CDD (contrat à durée déterminée) ou d'intérim a explosé. Les effets de la crise économique nationale et internationale touchent de plein fouet notre région et se font sentir fortement sur le marché du travail et les principales branches économiques de la région : industrie, bâtiments, services, tourisme...

La Région, suffisamment proche des habitants, peut favoriser l'initiative et être le berceau d'**une économie responsable, fondée sur l'innovation, la proximité, la relocalisation et les initiatives locales**, autour de circuits courts, générateurs d'emplois locaux non délocalisables favorisant les savoir-faire et les identités culturelles.

Pour en finir avec les crises économiques et sociales à répétition d'un modèle à bout de souffle, Europe Écologie agira pour créer l'économie de demain.

L'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1,8 millions d'actifs
80 % dans le tertiaire (tourisme, santé, services)
11 % dans l'industrie
6 % dans la construction
3 % dans l'agriculture



Propositions

1- Un plan régional de création des emplois de demain

« des contrats de conversion écologique... »

Il est nécessaire de réorienter certaines productions et leurs modes de fabrication et de penser aux emplois d'avenir. Europe Écologie propose de mettre en place, dès avril 2010, les « **Assises régionales de l'emploi de demain** » rassemblant associations, syndicats, entreprises, mouvements de chômeurs et précaires, consommateurs, élus..., pour faire émerger la créativité locale et répondre, collectivement, à la transformation écologique de l'économie. Ces Assises devront déterminer la nature et la qualification des emplois à créer et les moyens d'y parvenir.

La Région proposera des **contrats de conversion écologique** aux entreprises polluantes, obsolètes ou en crise. Ces contrats, signés avec les entreprises, favoriseront leur évolution vers des technologies et des productions plus écologiques : du nucléaire vers les économies d'énergie et les énergies

renouvelables, de l'automobile traditionnelle vers des voitures moins polluantes, de la production de matériels jetables et polluants vers des productions durables... Ces contrats s'appuieront sur la formation professionnelle, l'apprentissage, l'enseignement supérieur, la recherche, et sur le financement garanti d'un revenu de transformation pour accompagner et protéger les salariés dans l'évolution vers un autre modèle de production.

Ce programme vise, en 4 ans, **la création de 40 000 emplois, socialement et environnementalement utiles**, stables et non délocalisables, dans l'isolation thermique, les énergies renouvelables, les transports en commun, les éco-technologies, l'agriculture biologique, les services à la personne, la réparation, l'entretien, le recyclage... Ces emplois de qualité et de proximité résisteront aux à-coups d'une économie mondialisée.

RECONVERSION DE L'INDUSTRIE AUTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE

Le complexe pétro-chimique autour de l'étang de Berre, qui a contribué à la richesse économique du territoire mais aussi à la stérilisation de centaines d'hectares de sols, est en perte de vitesse. L'activité se décale aujourd'hui sur les espaces portuaires de Fos-Cavaou-Lavéra, plus grande zone foncière européenne disponible pour le développement industriel.

Nous souhaitons créer un pôle énergétique et un pôle de chimie verte, qui s'appuiera sur le patrimoine et le savoir-faire industriel du site et de son bassin d'emploi, tout en accompagnant la mutation du secteur. Nous voulons en particulier :

- ouvrir l'offre énergétique par l'exploitation durable des ressources naturelles (éolien, mer, fleuve, solaire, biomasse, etc.). À côté des raffineries, qui devront baisser leurs impacts environnementaux, nous proposons la création d'un pôle industriel pour des systèmes énergétiques qui permettront d'acheminer de l'électricité produite localement par des énergies renouvelables ;
- requalifier les friches industrielles, par exemple par l'installation de centrales solaires ;
- donner la priorité, pour le transport de marchandises, au fluvial et au ferroviaire.



2- Soutien aux entreprises socialement et environnementalement responsables

« Un label régional “entreprise responsable”... »

◆ La politique d'aides de la Région sera recentrée vers les entreprises qui en ont réellement besoin, et non plus vers les « chasseurs de primes » qui ne contribuent pas durablement à l'économie locale.

◆ Les aides de la Région seront orientées vers des prêts aux entreprises respectueuses de l'environnement, des citoyens et des salariés. Des critères seront établis : **moins polluer, améliorer la qualité de vie au travail, soutenir l'emploi, l'insertion et la reconversion, lutter contre les discriminations...** Ces critères devront pouvoir donner lieu à remboursement pour les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements. En cas de surcoût dû à un effort pour un mieux social ou un mieux environnemental, l'aide de la Région pourra se

transformer en subvention.

◆ Un label régional « entreprise responsable » sera créé et permettra aux consommateurs de reconnaître ces entreprises.

◆ Pour ne pas soutenir la concurrence entre salariés et territoires à laquelle se livrent certaines multinationales et les grands donneurs d'ordre, la Région réservera ses **aides en priorité aux très petites, petites et moyennes entreprises.**

◆ Par ailleurs, les élus écologistes soutiendront la reprise des entreprises défaillantes par les salariés, avec le principe suivant : 1€ de fonds publics pour 1€ investi par les salariés. Les salariés pourront ainsi donner une « deuxième chance » à leur entreprise en devenant eux-mêmes propriétaires de celle-ci.



3- Soutien à l'économie sociale et solidaire

« ...que l'économie sociale et solidaire double sa place d'ici 2014. »

L'économie sociale et solidaire est une économie robuste (seul secteur où l'emploi n'a pas reculé en 2009). Les entreprises inscrites dans cette économie sont porteuses de valeurs qu'elles tentent de traduire en actes : production de biens ou services socialement utiles, prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des activités, participation démocratique des salariés et des consommateurs.

Certains statuts favorisent la concrétisation de ces valeurs dans l'organisation, comme les associations, coopératives

et mutuelles. Europe Écologie veut faire reconnaître plus encore cette économie et aller plus loin, en soutenant l'alliance avec les très petites, petites et moyennes entreprises et les artisans.

Des contrats locaux seront établis avec les acteurs concernés afin de développer et d'ancrer l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, nous étudierons la mise en place de **“monnaies alternatives”** d'utilité sociale et écologique. Sur l'exemple des chèques-déjeuners (monnaie “fléchée” vers un usage), ces





monnaies permettront de soutenir l'auto-partage, les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou encore d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'investissement solidaire citoyen (placements alternatifs n'obéissant pas aux seuls critères financiers et

destinés à des projets solidaires) sera également soutenu, et triplé par de l'argent public.

Représentant aujourd'hui 12 % de l'économie régionale, nous agissons pour que l'économie sociale et solidaire double sa place d'ici 2014.

DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À L'ÉCO-TOURISME

Si le tourisme de masse représente encore la plus grande part de l'activité, d'autres formes de tourisme se développent : éco-tourisme, tourisme social, tourisme équitable... Europe Écologie soutiendra le tourisme « hors saison » et « hors circuit », pour rééquilibrer l'impact touristique au niveau des territoires et des périodes. De nombreux centres touristiques sont entièrement vides une fois la saison terminée. L'alternance mer l'été et montagne l'hiver conduit à une sur-exploitation des espaces remarquables. **Notre région est la deuxième destination touristique de France, elle doit devenir la première région du tourisme durable.**

4- Innover et coopérer pour transformer l'économie

Les écologistes soutiennent une recherche forte, éthique, citoyenne et indépendante.

◆ Les aides à la recherche pour les secteurs de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables seront accrues et la coopération entre chercheurs et acteurs concernés encouragée. La Région mobilisera ses 29 pôles d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) autour de projets innovants et en mesure d'apporter des réponses aux urgences écologiques.

◆ La Région renforcera le rapprochement entre recherche, formation supérieure et innovation, pour faire émerger

des réseaux scientifiques et économiques contribuant à la transformation écologique de l'économie.

◆ Elle soutiendra les partenariats entre société civile et recherche académique autour de projets socialement engageants, sur divers domaines : eau, santé, biodiversité, agriculture biologique...

◆ Les doctorants et post-doctorants, maillon de la recherche mal géré par l'État, seront accompagnés. L'aide sera concentrée sur les domaines d'intérêt régional, qui feront l'objet de débats publics avec les forces économiques, les chercheurs, les formateurs et les étudiants.





FORMER À L'ÉCONOMIE RESPONSABLE

La formation professionnelle et continue est un enjeu majeur pour favoriser la transformation écologique de l'économie. Le besoin de qualification des demandeurs d'emploi, des salariés volontaires et des jeunes vers les nouveaux emplois est considérable.

Nous défendons un véritable service public régional de la formation, qui sorte de la logique du marché et favorise une coopération durable entre les organismes de formation et qui aide l'individu à devenir acteur de son orientation professionnelle.

Propositions

« La formation professionnelle, outil de la transformation de l'économie... »

◆ L'apprentissage et la formation professionnelle et continue proposeront de nouvelles qualifications dans les emplois de l'économie verte. Les centres de formation professionnelle pour adultes (AFPA) deviendront des sites pilotes de qualification à l'éco-habitat et à la rénovation écologique des logements, au développement des énergies renouvelables et des éco-technologies.

◆ Des **contrats de sécurité emploi-formation** seront mis en place. Ils garantiront la pérennité des droits tout au long de la vie, en priorité pour les employés, cadres ou ouvriers des secteurs les plus directement concer-

nés par la crise de notre modèle industriel. Ces contrats devront apporter la garantie d'un revenu de transformation financé en partie par les entreprises volontaires.

◆ Un chèque-formation écologique et solidaire sera proposé, permettant de financer des formations au développement soutenable et aux comportements favorables à l'environnement.

◆ Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, des parcours de formation coordonnés seront proposés : ils intégreront des modules d'orientation, d'insertion sociale et de qualification professionnelle.



TRANSFORMER L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

L'agriculture européenne, française et provençale, est en crise grave. La production se concentre dans des zones spécialisées et abandonne une grande partie du territoire. Les systèmes de production développés depuis le milieu du XX^e siècle sont facteurs de pollutions diverses, de perte de biodiversité, d'émissions de gaz à effet de serre... Les agriculteurs disparaissent toujours plus, ont du mal avec leurs fins de mois, sont pris dans une spirale d'agrandissement des surfaces. Il faut défendre

l'agriculture, **recréer un pacte entre l'agriculture et la société, redonner du sens au métier de paysan.**

La pêche, fondamentale pour sa contribution à l'économie locale et pour sa dimension humaine et culturelle, est restée pour partie artisanale, mais est également poussée par les pressions d'un marché mondialisé.

Cette situation ne peut plus perdurer. Il faut changer de politique de fond en comble.



Propositions



1- Démocratiser l'accès à la terre agricole

La terre agricole est aujourd'hui outrageusement confisquée par les plus gros agriculteurs, qui sont aussi les plus aidés par la Politique agricole commune (PAC) et la spéculation foncière croissante.

◆ Le Conseil régional favorisera **l'installation de petites et moyennes exploitations agricoles** tournées vers les réels besoins des habitants, en fruits, légumes, céréales et produits d'élevage. Un système de « couveuses » sera mis en place pour faciliter le démarrage de nouvelles exploitations, notamment pour les personnes ne provenant pas du milieu agricole. La Région apportera

son soutien à la démarche de *Terres de Lien*.

◆ Compte tenu du manque d'approvisionnement par rapport à la demande régionale, notre objectif symbolique est d'atteindre « **un maraîcher sur chaque commune de la région** ».

◆ Les **jardins d'insertion**, de l'ordre d'une trentaine dans la région, seront soutenus, pour permettre l'approvisionnement en paniers de légumes de nombreux foyers demandeurs et favoriser l'insertion de personnes en difficulté à travers la production maraîchère.

10



2- Pour une agriculture de proximité

« Soutien à l'agriculture littorale et de montagne »

L'agriculture de qualité, et donc l'alimentation saine, doit devenir accessible géographiquement et financièrement au plus grand nombre.

Europe Écologie propose :

◆ son appui à la modernisation des marchés, au développement de la vente directe et des circuits courts, aux points de vente collectifs pour les agriculteurs et à l'organisation du réseau des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) ;

◆ le développement d'un commerce équitable Nord-Nord entre producteurs et consommateurs régionaux, loin de la recherche désastreuse des prix les plus bas aux producteurs :

il faut **des prix rémunérateurs pour les producteurs et des prix accessibles à tous** ;

◆ une région pionnière dans les agro-énergies et les éco-matériaux, mais les agro-carburants seront limités aux usages agricoles, leur bilan n'étant pas satisfaisant en dehors de ce cas ;

◆ la relocalisation des filières de production sacrifiées depuis trop longtemps, pour assurer les besoins régionaux : élevages, céréales, oléagineux et protéagineux ;

◆ le rapprochement des industries agro-alimentaires et de l'agriculture régionale : contrats d'approvisionnement de l'industrie en produits régionaux, traçabilité des produits, respect des dénominations « Provence » des produits alimentaires actuellement dévoyées ;

◆ le soutien à l'agriculture littorale et de montagne, en constant déclin.

3- 30 % des terres agricoles en bio en 2020

◆ La Région soutiendra l'installation de nouvelles exploitations en bio, la reconversion des exploitations existantes et augmentera ses aides aux organismes techniques et de développement de l'agriculture biologique. Cette politique s'accompagnera d'un objectif ambitieux de réduction de l'usage des pesticides.

◆ Avec l'installation de nouveaux agri-

culteurs bios, **la Région étendra à tous les lycées les produits issus de l'agriculture biologique**.

◆ Une veille sera mise en place pour **prévenir les expérimentations et les cultures d'OGM en plein champ** et l'importation et l'usage de semences OGM. La mise en place d'antennes d'information Inf'OGM sera encouragée.





LE BIO, UN DÉFI TRANSVERSAL

Le développement de l'agriculture biologique présente une série de défis à relever, révélateurs de l'ampleur du chantier de reconversion écologique de l'économie agricole :

▸ **défi pour la gouvernance foncière** : la Région doit compter sur ses outils d'intervention foncière et sa capacité d'animer les structures locales pour dégager les hectares nécessaires au développement du bio.

▸ **défi économique et commercial** : la demande du consommateur explose et la production ne suit pas, ce qui conduit au développement des importations de pays lointains (fortes émissions de CO₂), au détriment de l'emploi et de l'économie régionale. La production devra se structurer. L'agriculture bio est créatrice d'emplois : 1,5 fois plus de travail à l'hectare qu'en conventionnel.

▸ **défi sur son coût** : le bio ne doit plus être réservé aux ménages les plus aisés. Les surfaces agricoles en bio doivent augmenter, les circuits de commercialisation s'améliorer... afin de réaliser des économies d'échelle et de faire baisser les marges pratiquées par les distributeurs.

▸ **défi pour la gouvernance alimentaire** : il s'agit de poursuivre l'insertion du bio dans la restauration scolaire en sachant gérer l'en-semble des freins au changement : *a priori* sur les coûts, formation des personnels...

▸ **défi d'approvisionnement** : afficher du bio au menu des lycées et importer les produits de l'autre bout de la planète nuit gravement à la crédibilité de la filière bio.

▸ **défi qualitatif et patrimonial** : l'agriculture biologique peut garantir la préservation des nappes phréatiques et des cours d'eau. Les systèmes agricoles en bio, par l'absence de pesticides et l'allongement des rotations des cultures, offrent une biodiversité nettement supérieure.

▸ **défi scientifique** : les instituts de recherche doivent participer aux expérimentations nécessaires pour éclairer les professionnels et les citoyens sur les effets sur l'homme et son milieu de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique.



4- Un Conseil de politique agricole régionale

Un Conseil de politique agricole régionale sera institué. Il associera divers acteurs : profession agricole, enseignement agricole, chasseurs, associations, professionnels de la santé, partenaires

sociaux travaillant avec le public en insertion... Ce Conseil aura vocation à formuler des avis et recommandations sur l'ensemble de la politique agricole intéressant la région.

5- Priorité aux pêcheurs artisans et à la petite pêche

12

« Des zones protégées réservées à la petite pêche professionnelle... »

- ◆ La Région orientera ses aides vers la modernisation de la flotte, des techniques et des matériels spécifiques à la pêche artisanale, en introduisant des critères écologiques. Des critères seront aussi proposés pour l'aquaculture marine, la conchyliculture et l'algoculture (réduction des pollutions du milieu, préférence à l'élevage des espèces herbivores...).
- ◆ Des outils seront mis en place pour faciliter la transmission d'entreprises et

l'installation des jeunes dans de bonnes conditions techniques et environnementales.

- ◆ La Région contribuera à la promotion de la filière régionale : valorisation des circuits courts de commercialisation, accompagnement des efforts de traçabilité et d'éco-labellisation du poisson, sensibilisation du public à la consommation halieutique responsable, délimitation de zones protégées réservées à la petite pêche professionnelle.
- ◆ Elle soutiendra le maintien des ports de pêche et agira pour empêcher leur reconversion en ports de loisirs lorsqu'il n'y a pas cessation d'activité de pêche.

LA PÊCHE DANS NOTRE RÉGION

La pêche représente dans notre région un peu plus d'un million d'emplois directs et 3 000 à 5 000 emplois supplémentaires indirects (navires, entretien, matériel, commercialisation du poisson).

Proposition : GESTION DURABLE DE LA FORÊT



- ◆ La Région favorisera la production de bois d'œuvre et de bois énergie, en développant des filières artisanales, comme l'installation de petites unités de bois-plaquettes et de granulés et en privilégiant des modes de gestion qui associent les différents enjeux de la forêt.
- ◆ Elle proposera des contrats de gestion des massifs forestiers sous conditions d'une gestion écologique de la forêt, de l'engagement de moyens pertinents (personnel, équipements, formation, financements...) et d'une évaluation des résultats.



II. Relever les défis climatiques et environnementaux



Le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre. Les dates de floraison des arbres fruitiers dans la vallée du Rhône se font une à trois semaines plus tôt qu'il y a 30 ans. Les dates des vendanges ont été avancées de presque un mois en cinquante ans. L'enneigement recule dans nos massifs des Alpes du Sud, les espèces sauvages migrent.

À l'heure où l'échec du sommet de Copenhague appelle toutes les collectivités à se mobiliser pour le climat, Europe Écologie propose un pacte régional pour **la réduction, à l'horizon 2020, de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre** : l'objectif est de diviser par quatre les

émissions d'ici 2050 afin de limiter à moins de 2°C la hausse de la température globale.

À cette crise climatique s'ajoute celle de la biodiversité. L'année 2010 est déclarée par l'ONU « année internationale de la biodiversité ». Occasion pour engager, dès cette année, un **plan régional majeur pour sauver la biodiversité**.

Il est désormais trop tard pour tergiverser ou rester pessimistes. Les années 1990 ont été celles des discours, les années 2000 celles des expérimentations, la décennie 2010 sera celle du passage généralisé aux actes concrets.

13



ÉNERGIE : 100% SOBRE, EFFICACE ET RENOUVELABLE

Notre région se caractérise par un accroissement des consommations énergétiques : l'utilisation exponentielle de la climatisation en été est un des exemples. Les centres de production d'électricité sont de plus en plus éloignés et le réseau de transport électrique fragile. Le secteur de l'énergie est totalement dépendant de centres de décision extérieurs à la région : moins de 10 % de la consommation énergétique provient de centres de production régionale.

Notre région est plutôt une mauvaise élève pour les émissions de gaz à effet de serre : 7,9 tonnes/habitant/an pour une moyenne nationale de

6,4 tonnes. Pourtant, elle dispose de grandes marges de manœuvre en économie d'énergie et d'un potentiel important de production d'énergie (solaire, biomasse, hydro-électricité...).

Pendant la mandature 2004-2010, sous l'impulsion des élus Verts, le Conseil régional a commencé à réorienter ses politiques vers la sobriété, l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables. Le programme "ALTER-ITER" *AGIR pour l'énergie* a permis d'initier et de promouvoir, dans la quasi-totalité des politiques régionales, des dynamiques d'exemplarité. Ce programme sera amplifié et étendu.





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- ◆ Solaire thermique : la région est passée de la 11^e place en 2004 à la 2^e en volume de marché.
- ◆ Solaire photovoltaïque : la région est classée 1^{re} pour la production d'électricité. L'apport régional représente 15,5 % de la production nationale.
- ◆ Bois énergie : 113 chaufferies bois ont été installées depuis 2004, financées à majorité par le Conseil régional.

14

CONSOMMATION RÉGIONALE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2008¹

- ◆ 35% pour les bâtiments (résidentiel et tertiaire) (France : 43%)
- ◆ 33% pour l'industrie (France : 23%)
- ◆ 31% pour les transports (France : 31%)
- ◆ 1% pour l'agriculture (France : 3%)

1. Chiffres de l'Observatoire régional de l'énergie

Propositions



« Réduire fortement la facture énergétique des ménages... »



1- 100 % des nouveaux bâtiments et des rénovations éco-conçus dès 2010 !

◆ La Région commencera à appliquer cette proposition sur tout son patrimoine bâti, notamment pour la création et la rénovation des lycées. En 2014, les 180 lycées de la région auront engagé une démarche éco-responsable : économies d'énergie et production d'énergie renouvelable.

◆ Tous les nouveaux bâtiments et les réhabilitations bénéficiant d'un financement de la Région devront répondre aux critères les plus exigeants de qualité environnementale. Les rénovations devront atteindre le niveau « bâtiment basse consommation ». Les nouveaux bâtiments devront être à énergie passive (consommation d'énergie très basse ou nulle), voire à énergie positive (plus d'énergie produite que consommée).

◆ Les économies d'énergie des particuliers seront soutenues. Une démarche auprès des banques sera initiée, afin que celles-ci élaborent des prêts dont le montant de remboursement corresponde aux économies d'énergie générées. La région étudiera la possibilité d'apporter une aide sur chaque dossier (remboursement des intérêts du prêt par exemple).

◆ Un **plan de rénovation thermique des logements sociaux et des logements construits avant 1975** sera lancé. Cette action permettra de réduire fortement la facture énergétique des ménages, notamment des plus modestes, dont les charges sont parfois supérieures au loyer, les logements étant peu ou mal isolés. Le financement de ce plan se fera grâce au redéploiement des crédits d'Iter.



2- Un plan de formation pour les professionnels du bâtiment

La priorité portée sur les bâtiments éco-conçus s'accompagnera d'un plan massif de formation des professionnels du bâtiment, qui structurera des filières d'avenir et sera créateur d'emplois.

Des synergies entre les formations et les professionnels du bâtiment seront créées, pour que les programmes de formation proposés suivent de près les évolutions rapides de la qualité environnementale des bâtiments, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air intérieur...

3- Une agence régionale énergie-climat

Europe Écologie propose la mise en place d'une agence partenariale dédiée aux questions énergétiques et climatiques, qui deviendra un outil auprès de tous les acteurs de la région.

Cette agence aura pour mission d'apporter un soutien opérationnel, technique et méthodologique aux entreprises, collectivités locales, associations, bailleurs sociaux

et habitants. De moyens seront mis à disposition : ingénierie, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides financières...

La Région y renforcera les partenariats avec les espaces info énergie, les agences locales de l'énergie, les collectivités, les syndicats professionnels, les syndicats d'énergie...

4- Pas un euro pour le nucléaire

Le nucléaire repose sur une ressource limitée, l'uranium, qui n'apporte pas de solution durable à la crise énergétique, qui présente des risques considérables et qui concourt à l'augmentation des gaz à effet de serre (l'uranium est importé de pays lointains). **Les élus d'Europe Écologie combattront tous les projets nucléaires présents et à venir.**

Les millions d'euros prévus pour la machine ITER (réacteur expérimental thermonucléaire international) actuellement en construction à Cadarache, dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que pour les projets nucléaires de Capénergies (pôle de compétitivité de la région), seront intégralement réorientés vers les économies d'énergie et les énergies renouvelables.



MOBILITÉS-TRANSPORTS : FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS COLLECTIFS, GARANTIR LEUR FIABILITÉ ET LEUR RÉGULARITÉ, RÉDUIRE LES FLUX DE MARCHANDISES



La situation des transports est au bord de l'explosion sur certains axes et en manque de financement. Les trains express régionaux (TER) sont peu fiables, les lignes de bus régionales (LER) sont peu visibles ou en concurrence avec le rail, certains réseaux ferrés datent d'un autre siècle ou ont été fermés et les modes individuels « doux » sont peu développés.

16

« Un territoire où il deviendra plus facile de se déplacer en transport collectif... »

La situation du transport de marchandises n'est pas meilleure, avec les difficultés liées à l'urbanisation dense sur la bande littorale et à des espaces géographiques contraints. Avec la croissance annoncée du port de Marseille-Fos, les perspectives s'annoncent sombres. D'ici 2020, le port pourrait connaître un million de mouvements terrestres en plus par an, entraînant des centaines de milliers de camions supplémentaires sur les routes. La ligne à grande vitesse (LGV), dont le coût prévu est de 15 milliards d'euros, absorbera les ressources disponibles sans apporter de réponse au fret.

Face à l'éclatement des autorités organisatrices, les décisions sont

prises sans vision à long terme et sans réelle harmonisation et cohérence régionale.

Europe Écologie propose de changer en 4 ans cette situation pour faire de notre région un territoire où il deviendra plus facile de se déplacer en transport collectif, où il sera naturel de prendre le vélo, où les camions ne seront plus la seule solution au fret.

La renégociation, courant 2010, du *contrat de Projets État-Région* (CPER) 2007-2013 devra aller dans ce sens et appuyer une politique d'aménagement du territoire et des transports.

EN FRANCE...

En France, le secteur des transports contribue pour 27 % aux émissions de gaz à effet de serre¹.

94% de ces émissions sont issues du secteur routier. Les véhicules particuliers pèsent pour 55 % et les poids lourds pour 27 %.

Les émissions dues à la circulation routière ont augmenté de 20 % entre 1990 et 2007.

1. Sources : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie





Propositions

1- Être à moins de 10 minutes d'une solution de transport en commun

L'objectif est de proposer à chacun, quel que soit son lieu d'habitation, d'accéder en moins de 10 minutes à une solution de transports en commun : 10 minutes maximum en vélo ou à pied en zones urbaines et périurbaines, 10 minutes en voiture dans les zones rurales les moins accessibles.

Pour y parvenir, plusieurs actions devront être menées simultanément, en s'appuyant notamment sur les entreprises et les porteurs de projet :

- ◆ structurer des **centrales de mobilité** (ou « pôles d'échanges »), espaces qui proposent, en un même lieu, différents modes de transport : vélos et autos partagés ou en location, covoiturage, bus, tramway, métro, transports à la demande pour desservir les zones rurales les moins denses. Ces pôles, pourvoyeurs d'emplois, pourront notamment se situer au niveau des gares ferroviaires.
- ◆ encourager le co-voiturage, notamment dans les zones les moins accessibles, et l'auto-partage dans les zones urbaines et péri-urbaines ;
- ◆ rouvrir aux voyageurs des lignes de chemin de fer et des gares ;
- ◆ soutenir le développement des « bus à haut niveau de service » (haute fréquence de passage, horaires larges, aménagements routiers particuliers...)
- ◆ développer l'« interconnexion », notamment entre les TER et les réseaux de cars départementaux ;
- ◆ installer des parcs à vélo abrités et sécurisés dans les gares et des parcs-relais pour les voitures ;
- ◆ augmenter la capacité d'accueil des vélos dans les TER.

2- Pour des TER réguliers et fiables

La Région travaillera avec les opérateurs de transports pour améliorer la fiabilité et la régularité du service public des TER et des LER (*lignes express régionales* de bus) :

- ◆ imposer le respect du cahier des charges qui lie le Conseil régional à la SNCF pour les TER : garantie des horaires, de la circulation des trains ; information de qualité auprès des passagers ;
- ◆ améliorer la connexion et les correspondances avec les réseaux de trains des régions voisines (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Ligurie en Italie)

3- Une autorité régionale organisatrice des transports

Face à la dispersion des décisions sans vision à long terme et sans réelle harmonisation et cohérence régionale, Europe Écologie propose la mise en place d'une autorité organisatrice unique des transports de personnes, sous la forme d'un syndicat mixte régional. Cette structure associera les autorités organisatrices départementales et locales et les réseaux urbains et inter-urbains.

Elle aura notamment la mission de :

- ◆ coordonner et harmoniser les différents services de transport ;
- ◆ mettre en place un système d'information unique à l'intention des usagers ;
- ◆ mettre en place une tarification unique régionale, valable sur différents modes de transport ;
- ◆ suivre le respect du cahier des charges par les opérateurs de transport ;
- ◆ assurer la réalisation et la gestion d'équipements et d'infrastructures de transport.



4- Une tarification régionale unique, sociale et écologique

« Une carte régionale unique permettant l'accès à tous les transports collectifs... »

◆ Europe Écologie projette la création d'une carte régionale unique permettant l'accès à tous les transports collectifs (TER, LER, réseaux départementaux, réseaux urbains...) avec une tarification moins chère que la voiture. Cette carte, vouée à s'étendre, se fera en partenariat avec les autorités de transport volontaires.

◆ Des tarifications sociales seront proposées aux bas revenus : la carte *Solidarité* (90% de réduction sur tous les trajets en TER) sera étendue aux bas salaires.

◆ Une tarification simplifiée et plus lisible sera mise en place pour les TER et les autres réseaux de transport volontaires et collectifs.

5- Des comités d'usagers de transports

Les usagers doivent pouvoir contribuer à l'évolution et la modernisation des transports. Des comités d'usagers de transport (allant au-delà des prérogatives actuelles des comités de lignes) seront créés. Ils seront porteurs, sur un même territoire, des besoins des usagers sur tous les modes de transport. Ces comités seront également forces de propo-

sition sur les conditions de déplacement (information, tarifs, confort, propreté, etc.).

6- Les financements de la Région uniquement pour des projets régionaux

◆ La totalité du financement dédié aux investissements pour les infrastructures de transport sera réservée aux transports collectifs régionaux. La Région ne financera ni les infrastructures nationales comme les lignes à grande vitesse (LGV), ni les aéroports, ni la construction de nouvelles routes (sauf cas très particuliers).

◆ Une ligne budgétaire pour la réalisation d'un réseau régional d'itinéraires cyclables à longue distance (*véloroutes* et *voies vertes*) sera créée.

7- Le transport des marchandises sur train ou bateau

◆ Les élus d'Europe Écologie engageront le report du trafic de marchandises de la route vers le rail ou le fluvial. Les flux inutiles de marchandises devront être réduits puis supprimés.

◆ Une **autorité régionale du transport de marchandises** sera proposée, pour coordonner les différents acteurs du fret et les inciter au report de la route vers le rail ou le fluvial.

◆ Les initiatives pour l'organisation des bases logistiques et le maintien des gares de triage menacées (Avignon Champfleury, Miramas) seront soutenues.



EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR EUROPE ÉCOLOGIE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- ◆ Réouverture de l'axe Rognac/Aix – Gardanne/Trets/Brignoles/Carnoules et connexion avec la gare Aix TGV
- ◆ Mise en place d'une desserte voyageurs transfrontalière entre Cannes, Nice, Monaco, Vintimille et Gênes sans changement de train à la frontière
- ◆ Améliorer les relations TER avec la région Rhône-Alpes par la vallée du Rhône et par le Col de Lus-la-Croix-Haute
- ◆ Améliorer les relations TER avec la région Languedoc-Roussillon avec des trains réguliers et fréquents entre Marseille, Avignon et Montpellier
- ◆ Réaliser un tunnel sous le Montgenèvre, conduisant au renforcement de la ligne du Val de Durance permettant la mise en place d'un transit fret et la connexion avec la desserte grande vitesse entre Paris et Turin
- ◆ Électrifier la liaison Nice-Breil pour améliorer la liaison vers Cuneo-Turin et proposer une alternative aux camions dans la Roya (tunnel de Tende)
- ◆ Accélérer la construction de la 3^e voie Aubagne/Marseille et Antibes/Nice
- ◆ Rouvrir la ligne Digne/Saint-Auban et Aubagne/Valdonne
- ◆ Terminer la modernisation de la ligne Marseille-Aix-Briançon
- ◆ Augmenter le cadencement entre Cannes et Monaco
- ◆ Moderniser le train des Pignes (électrification et passage en écartement normal) jusqu'à Saint Martin-du-Var dans un premier temps, pour desservir Carros et sa zone industrielle
- ◆ Rouvrir le tunnel du Rove entre l'étang de Berre et les bassins portuaires marseillais, permettant de ré-oxygéner l'étang

19



LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES RÉGIONALES



« Un territoire est mieux adapté aux changements si sa biodiversité est riche... »

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région de France métropolitaine pour la diversité de ses espèces animales et végétales. Elle a aussi le plus fort taux de perte de biodiversité, à cause d'une forte démographie, d'une urbanisation incontrôlée et de pratiques agricoles inadaptées.

Les espaces naturels sont cloisonnés, constamment menacés par des constructions, leurs surfaces insuffisantes pour garantir leur équilibre. Plusieurs espèces régionales sont menacées d'extinction totale. Une partie des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des amphibiens de la région sont en péril. Certains stocks halieutiques (*poissons*) de la Méditerranée se réduisent drastiquement.

Or un territoire est d'autant mieux capable de s'adapter aux changements que sa biodiversité est riche. Cette robustesse n'est aujourd'hui pas garantie.





Propositions



L'objectif est d'arrêter la perte de la biodiversité à l'horizon 2015.

1- Des espaces naturels en continuum dans tous les territoires de la région

◆ Europe Écologie œuvrera à rétablir la continuité entre les territoires naturels par la mise en place de trames, traversant les espaces verts (« **trame verte** »), les zones humides, les cours d'eau (« **trame bleue** ») et l'espace maritime (« **trame bleue marine** ») de notre région. Ces trames assureront les continuités entre milieux naturels, permettant aux espèces de circuler et interagir et aux écosystèmes de fonctionner.

◆ Elles s'appuieront sur les parcs naturels régionaux (PNR), compétence directe de la Région. Les élus écologistes soutiendront activement **la création des 5 parcs naturels régionaux** actuellement en projet : Préalpes d'Azur, Ventoux, Baronnies, Sainte-Baume et massif des Maures, qui complèteront les 5 existants actuellement (Camargue, Luberon, Verdon, Queyras, Alpilles).

◆ La Région apportera également son soutien à l'extension du périmètre du parc national de Port-Cros, au futur parc national des Calanques et à la création de nouvelles réserves naturelles régionales. Un objectif de 10 % d'aires marines protégées en 2012 et 20 % en 2020 sera établi.

◆ La Région engagera systématiquement les autres collectivités locales sur la gestion écologique de leurs espaces verts, avec un objectif à terme de zéro pesticide.

◆ Une concertation et une coordination avec l'ensemble des organisations concernées (collectivités locales et frontalières, associations, aménageurs...) seront proposées pour que la protection de la biodiversité soit acceptée par tous et intégrée dans les documents d'urbanisme.

2- Un outil : l'agence régionale pour l'environnement et la biodiversité

◆ L'actuelle agence régionale pour l'environnement (ARPE) sera élargie afin d'inclure un ambitieux volet sur la biodiversité. En son sein sera mis en place un **observatoire régional de la biodiversité** qui recensera toutes les données et évaluera l'état de la biodiversité. Cette agence mettra en relation les collectivités locales, les associations, les entreprises et les centres de recherche de la région, et sensibilisera aux enjeux liés à la protection de la biodiversité.

◆ Elle collaborera avec les acteurs de la biodiversité des autres régions (françaises et étrangères), pour aboutir à la création d'un réseau européen et méditerranéen de la biodiversité.



LA FORÊT PROVENÇALE

Elle est d'une grande diversité : pins d'Alep et pins maritimes sur la côte, chênes verts des collines du Var, chênes-lièges des Maures, chênes blancs des hauts plateaux, châtaigneraies et hêtraies de la Sainte-Baume et de l'Estérel, ripisylves de la Durance ou du Rhône, mélèzes ou pins cembro de montagne, hêtraies des Préalpes... Mais elle est aussi l'objet de nombreuses convoitises : urbanisation, loisirs, exploitation du bois...



La liste Europe Écologie des Bouches-du-Rhône



La liste Europe Écologie du Vaucluse



3- Protéger l'eau des glaciers à la mer

Le travail commencé pendant la mandature 2004-2010 avec le Schéma régional de la ressource en eau sera amplifié. Dans ce cadre, des aides seront proposées aux communes souhaitant revenir à une régie publique de l'eau et celles agissant en faveur des économies de la ressource, notamment :

- ◆ la sobriété dans la consommation ;
- ◆ la réutilisation des eaux usées, par exemple pour l'arrosage des espaces verts ;
- ◆ l'utilisation d'espèces végétales adaptées à notre climat et moins consommatrices en eau ;
- ◆ la reconversion agricole pour utiliser moins d'eau et de pesticides ;
- ◆ la sensibilisation des habitants.

POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS



22

Notre région a de mauvais résultats : elle produit chaque année 485 kg/habitant de déchets, contre 391 kg en moyenne nationale. Le choix a été fait de construire des incinérateurs polluants pour éliminer les déchets, bloquant toutes initiatives pour développer des filières durables de recyclage et réemploi.

Les élus d'Europe Écologie présenteront un plan de rattrapage répondant au minimum aux objectifs de la loi « Grenelle 1 » d'août 2009, qui donne la priorité à la « prévention » :

- ◆ réduction de 7 % par habitant de la production d'ordures ménagères d'ici 5 ans ;
- ◆ augmentation du taux de recyclage à 35 % en 2012 et 45 % en 2015 ;
- ◆ valorisation de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012.

Proposition

Produire moins de déchets et recycler

« Valorisation des déchets organiques, déconstruction sélective des bâtiments... »

- ◆ La Région visera une meilleure gestion des déchets ménagers, industriels et hospitaliers, avec des objectifs de réduction, de recyclage, des actions d'information et des dispositifs d'aide.
- ◆ Les collectivités territoriales qui fixent des objectifs ambitieux de réduction et de recyclage et qui sensibilisent les habitants seront soutenues.
- ◆ Chaque filière de récupération sera examinée avec les acteurs concernés afin d'élaborer un « **programme recyclage et réemploi** » irriguant le tissu régional et permettant la créa-

tion d'activités et d'emplois. Les « *ressourceries-recycleries* » seront développées afin que les équipements encore en état de fonctionnement mais qui n'ont plus d'usage soient collectés, remis en état puis revendus. La valorisation des déchets organiques, la déconstruction sélective des bâtiments et les chantiers verts seront également encouragés.

- ◆ La Région établira un **programme « zéro déchet »** pour tous les établissements qu'elle gère (lycées, centres d'apprentis, bases de loisirs, services administratifs...).
- ◆ Le *plan d'élimination des déchets dangereux* de la région, qui ne répond actuellement pas aux enjeux, sera révisé et l'accent sera mis sur la prévention.



III. Réduire les inégalités sociales et territoriales



23

Notre région se caractérise par un aménagement profondément déséquilibré, entre territoires surpeuplés, sur-convoités et en croissance (surtout en bordure littorale), et des territoires à faible pression humaine et parfois en déshérence (certaines zones du moyen et haut pays).

Elle se définit également par la superposition de réseaux d'activités à des échelles différentes :

- ◆ internationale pour les flux de marchandises, les ports, les grandes entreprises ;
- ◆ nationale et régionale pour nombre de services comme la santé, le tourisme, l'enseignement ;
- ◆ locales pour un grand nombre de services de proximité, de petites et moyennes entreprises, etc.

En termes de logement, de santé, d'accès aux services publics, les inégalités sont criantes entre les grandes métropoles régionales et les territoires ruraux, entre les territoires riches et les territoires délaissés. Un nouvel aménagement du territoire est nécessaire, pour recréer des solidarités et des façons de vivre l'espace.

LOGEMENT-HABITAT : UNE URGENCE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE



« Il faut construire pour ceux qui en ont besoin... »

La crise du logement a atteint une extrême gravité et malgré les lois Besson, SRU (Solidarité et renouvellement urbain) ou DALO (Droit au logement opposable), la volonté politique a trop fait défaut.

Notre région multiplie les paradoxes : forte croissance démographique, nombreuses résidences secondaires, coût élevé des logements, mais une relative pauvreté et du mal-logement. Cette situation pèse sur la qualité de vie des habitants. Le déficit de logements devient insupportable. La pression foncière, qui touchait d'abord le littoral, gagne les zones intérieures de la région. Cet étalement urbain, caractérisé par les zones pavillonnaires et les lotissements de villas, repousse les limites de la ville toujours plus loin des centres et des lieux de vie sociale et rend l'usage de la voiture indispensable.

Le logement est bien un indicateur central de la misère qui monte. Il faut aujourd'hui construire pour ceux qui en ont besoin, à l'inverse des nombreux projets immobiliers luxueux qui concernent rarement la population locale.





LE LOGEMENT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR¹

- ◆ Part des résidences secondaires : plus de 17 % (10 % au niveau national)
- ◆ Part des logements sociaux dans les résidences principales: 12.5%
- ◆ 2009 : 240.000 ménages mal-logés
- ◆ 11% des logements relèvent de la notion de précarité (mal-logement)
- ◆ 40% des logements sans confort sanitaire sont occupés par une population âgée de 75 ans et plus

1. Chiffres de la Fondation de l'Abbé Pierre



24

Propositions



1- Un pacte de solidarité urbaine. Pour en finir avec le mal-logement et le logement indigne

◆ Le budget régional dédié au logement sera augmenté, afin de contribuer à la rénovation des logements mal isolés et insalubres et d'**augmenter le nombre de logements sociaux, d'étudiants, de jeunes travailleurs et de saisonniers.**

◆ Pour assurer la mixité sociale, l'**application stricte de la loi SRU**, qui exige 20 % de logements sociaux dans les villes de plus de 3 500 habitants (appartenant à des aggloméra-

tions de plus de 50 000 habitants) est indispensable : les aides régionales seront conditionnées à la présentation par la commune d'un plan d'action pour atteindre l'objectif de 20 % dans un délai rapproché.

◆ Pour résoudre la crise du logement, Europe Écologie souhaite également arriver à un **objectif de zéro logement vide** dans la région. Les partenaires de la politique du logement seront réunis en ce sens.

2- Lutte contre la précarité énergétique

« Un plan de rénovation thermique des logements sociaux... »

La précarité énergétique augmente, avec la stagnation des revenus des ménages, la hausse des prix des énergies et le vieillissement du parc de logements existants.

Pour y répondre, un plan de rénovation thermique des logements sociaux et

des logements construits avant 1975 sera lancé. Ces logements devront avoir une très bonne performance énergétique, permettant ainsi de **baisser les charges, notamment la facture de gaz et électricité des familles.** Cette action permettra d'améliorer le confort et la qualité des logements et de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Europe Écologie soutiendra par ailleurs toutes les actions pouvant réduire et effacer cette précarité énergétique, en apportant notamment son soutien au *Réseau régional énergie et précarité.*



3- Un pacte d'urbanisme écologique. Pour en finir avec l'étalement urbain

◆ Notre projet est de reconstruire la ville sur la ville et de densifier l'espace urbain, en privilégiant l'habitat collectif, les espaces publics partagés, la mixité d'usage (logements, bureaux, commerces, lieux culturels...) et la mixité intergénérationnelle.

◆ Les constructions et réhabilitations autour des gares et des pôles de transport en commun seront privilégiées. Les dispositifs actuels proposés par la Région pour la création d'éco-quartiers seront amplifiés, en étant vigilant à ce qu'ils soient à la portée de tous, notam-

ment des ménages les plus modestes.

◆ Les moyens de l'Établissement public foncier (EPF) pour l'acquisition de foncier (logement social et espaces agricoles) seront accrus.

◆ Compétente en matière d'aménagement du territoire, la Région rendra ses avis sur les documents d'urbanisme locaux : SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme)... Un examen approfondi de leurs impacts sur l'environnement, la biodiversité, le développement local et la relocalisation de l'emploi sera établi.

◆ Le respect des lois territoriales, souvent bafouées dans notre région, en particulier les lois Littoral et Montagne, fera l'objet d'une surveillance accrue.



POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX FAVORISANT L'ÉQUITÉ

Europe Écologie fait des services publics locaux (gestion de l'eau, transports, crèches, centres de loisirs, lieux culturels...) un droit fondamental, au même titre que la santé, l'éducation, le logement... L'existence des services publics de proximité doit permettre de maintenir une vie dans les espaces ruraux et être un élément essentiel de l'aménagement de notre territoire.

À titre d'exemple, les gares ferroviaires en zone rurale doivent être maintenues et être des lieux de vie, avec une présence humaine assurant services, informations et tranquillité.



SANTÉ - ENVIRONNEMENT PRÉVENIR LES ÉPIDÉMIES MODERNES



Le développement des « maladies de notre mode de vie » (cancers, diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, stress, etc.) traduit la mauvaise qualité de l'air que nous respirons (tant à l'extérieur qu'à l'intérieur) et de notre alimentation, la pollution des sols et de l'eau ou encore nos conditions de logement et de travail. Il est urgent de **s'attaquer aux causes de ces pathologies, liées à la dégradation de**

notre environnement et à l'évolution de nos modes de vie.

Les populations les plus précaires cumulent les facteurs de risques de mauvaise santé : le lien entre ces maladies, la médiocre qualité de l'alimentation et les conditions sociales des populations est reconnu. Il y a ceux qui ont les moyens de manger sainement, d'échapper au stress, à la malbouffe ou aux maladies professionnelles, et ceux qui n'en ont pas les moyens.

26

Proposition



Un plan santé-environnement solidaire contre les maladies du mode de vie

« Réduire l'impact des maladies physiques et psychiques liées au stress... »

Ce plan s'appuiera sur le réseau régional d'associations travaillant dans le champ environnemental et social et sur les structures régionales existantes (Observatoire régional de santé, Atmo PACA, Comité régional d'éducation pour la santé...), afin qu'elles travaillent ensemble et offrent une information coordonnée sur les problèmes liés à la santé dans notre région.

◆ Dans toute la filière agricole, la région initiera et accompagnera l'évolution vers des pratiques plus respectueuses des agriculteurs et des consommateurs. Les mesures prises en faveur des transports en commun, de la relocalisation de l'emploi ou dans la lutte contre les nuisances sonores permettront de réduire l'impact des maladies physiques et psychiques liées au stress.

◆ **La connaissance des citoyens sur les risques relatifs à la santé publique devra être accrue** : sites les plus pollués, antennes-relais, zones aux plus fortes nuisances sonores,

etc., devront être facilement repérables par la population, les collectivités et les aménageurs.

En particulier, nous installerons des **stations de surveillance de la radioactivité** à proximité du Centre d'énergie atomique de Cadarache, qui seront gérées par la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité).

◆ Afin de diminuer les inégalités de traitement dont les populations précaires sont les premières victimes, la Région créera un **observatoire des inégalités de santé**, qui s'appuiera sur le réseau associatif et sur les praticiens de santé volontaires. Cet observatoire devra repérer les principales inégalités existantes dans notre région et proposer un plan d'action pour les résorber. Par ailleurs, une aide à l'installation des professionnels de santé dans les territoires sous équipés sera accordée, ainsi qu'un soutien aux programmes de soins à domicile et de prévention.



◆ La Région mettra également en place une politique concertée avec les mutuelles afin d'obtenir de celles-ci une **aide à la mutualisation des ménages hors droits CMU et à petits revenus**.

◆ La prévention, les soins et l'environnement étant indissolublement liés, un nouveau partenariat réunissant usagers, élus territoriaux et professionnels de la santé sera initié pour qu'à l'avenir les nouvelles Agences régionales de santé soient vraiment indépendantes des laboratoires pharmaceutiques et prennent en compte la totalité des acteurs de la santé : usagers, associations, travailleurs sociaux, agents économiques, pour **privilégier les politiques de prévention et la réduction des inégalités sanitaires, en particulier dans l'accès au soin**.



27



LA MER ET LE LITTORAL DES ESPACES À CONSERVER ET À SE RÉAPPROPRIER



28

Les effets de l'attractivité du littoral se traduisent par une forte densité de population sur le littoral : 3 millions d'habitants (sur les 5 que compte la région) se concentrent sur la bordure côtière (sans compter les touristes).

Cette concentration entraîne de graves dysfonctionnements sociaux et écologiques : coût très élevé du foncier, quasi disparition de l'agriculture littorale, convoitise sur les espaces naturels, artificialisation du trait de côte, privatisation de grands linéaires de front de mer. Et durant de nombreuses années, au mépris des écosystèmes marins, les constructions prises sur la mer et les pollutions telluriques (pollution par les cours d'eau et par la côte) ont altéré le milieu marin.

Proposition

Repenser l'aménagement du littoral pour mieux le protéger

« Lutter contre la spéculation foncière... »

Le littoral est trop souvent oublié ou négligé dans les documents d'urbanisme. Les élus d'Europe Écologie ancreront solidement le littoral – côté mer et côté terre - dans les politiques d'aménagement du territoire de la Région.

Pour recréer cette cohérence territoriale, ils encourageront :

- ◆ la création de volets « Littoral » au sein des SCOT (Schémas de cohérence territoriale), principaux outils d'organisation territoriale des intercommunalités ;
- ◆ la mise en œuvre de la Charte du littoral initiée par les élus Verts et votée en 2007 ;
- ◆ la création d'un centre de ressources de la zone côtière pour une gestion intégrée de la mer et du littoral (formation, sensibilisation, suivi de la gouvernance) ;

◆ une politique foncière spécifique pour les rivages, en soutenant activement l'Établissement public foncier (EPF) et le Conservatoire du Littoral, afin de lutter contre la spéculation foncière et reconquérir des espaces naturels et agricoles ;

◆ l'économie maritime pour maintenir l'emploi en zone côtière et préserver la mixité sociale : filière de déconstruction des navires, développement des énergies marines, soutien à la recherche, soutien à l'agriculture littorale respectueuse de l'environnement...

La responsabilité du citoyen pour la mer est à encourager. Elle commence par **l'application des lois sur la mer et le littoral** (loi Littoral, non privatisation de la côte...) et par la **promotion d'un tourisme responsable et solidaire**. Le réseau d'éducation à l'environnement marin sera renforcé, notamment le « réseau mer » Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sera étendu aux enjeux du littoral et des bassins versants.



LA MONTAGNE UN ESPACE À PRÉSERVER



La montagne couvre une superficie régionale importante et est le réservoir d'eau permettant à la région d'être irriguée. Elle est un territoire de contrastes : quelques vallées privilégiées par le relief, d'autres défavorisées ; des restes d'activités traditionnelles de plus en plus réduits (agriculture, élevage, artisanat), et une activité caractéristique de la deuxième moitié du XX^e siècle, le tourisme, notamment les sports d'hiver. Europe Écologie agira pour la mise en conformité de la région avec la *Convention alpine* et ses protocoles. Cette convention édicte une série de recommandations pour le tourisme, l'agriculture, les transports, l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'emploi.

29

LA CONVENTION ALPINE

Texte initié en 1991, qui a valeur de traité international, signé entre les huit pays de l'arc alpin (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie et Suisse) ainsi que par l'Union européenne. C'est le plus écologique de tous les textes réglementaires sur la montagne qui encourage un développement équilibré de l'ensemble du massif alpin, car les enjeux sont importants, à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Bien que signé et ratifié par la France, il est quasiment ignoré. Certaines dispositions, en matière de tourisme notamment, n'ont pas encore été transcrites dans le droit français malgré l'obligation de le faire.

Proposition

Appliquer la *Convention alpine*

Europe Écologie propose :

- ◆ de reconverter et diversifier les activités touristiques. Par exemple : freiner les investissements dans la neige de culture ; interdire les sports motorisés dans les espaces naturels ;
- ◆ de revitaliser l'agriculture de montagne, en péril dans la région, et encourager l'agrotourisme ;
- ◆ d'améliorer l'offre de transports en commun ;
- ◆ d'inciter à la baisse de la consommation énergétique (par exemple, arrêter l'utilisation nocturne des pistes de ski) et de la consommation d'eau (limiter la neige artificielle).



RISQUES MAJEURS ANTICIPER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



« Faire face aux risques industriels et aux risques nucléaires... »

L'ensemble des communes de la région est exposé à au moins un risque naturel (avalanches, glissements de terrain, feux de forêt, risques sismiques), et la plupart cumulent plusieurs risques. 85 % des communes sont ainsi exposées au risque inondation.

La pression démographique et l'urbanisation croissante augmentent la vulnérabilité des territoires, notamment de la vallée de la Durance et des agglomérations du littoral et de la vallée du Rhône.

La Région fait aussi face aux risques industriels (transport de matières dangereuses sur terre et en mer, déchets toxiques) et aux risques nucléaires (plusieurs sites d'installation nucléaire). Elle fait également partie des régions les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique.

Proposition

Privilégier l'anticipation

Europe-Écologie propose :

- ▶ de renforcer le lien entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- ▶ d'améliorer les dispositifs de prévention des risques naturels, d'alerte et de coordination des moyens d'intervention ;
- ▶ de sensibiliser la population, notamment riveraine des zones à risques ;
- ▶ d'informer les populations et les travailleurs sur les risques technologiques, dont nucléaire ;
- ▶ de créer un **programme concernant les risques liés au changement climatique**, pour répondre à l'impératif d'adaptation de nos territoires, agglomérations et activités économiques.





AGIR POUR UNE AUTRE MONDIALISATION

La pauvreté des pays du Sud ainsi que les effets du dérèglement climatique sont le résultat de notre modèle de développement gaspilleur, pillier de ressources naturelles et inégalitaire. Les destins des peuples, au Nord comme au Sud, sont intimement liés. Notre responsabilité sociale, écologique, économique ne s'arrête donc pas aux limites de notre territoire régional. L'alternative est fondée sur une saine gestion des ressources naturelles, un commerce mondial équitable et une juste répartition des richesses.

Europe Écologie favorisera les objectifs d'autonomie alimentaire et écono-

Propositions

1- Euro-Méditerranée : avoir un rôle moteur

Dans la perspective de l'Europe des régions, la Région mettra en place les moyens humains et financiers lui permettant de jouer pleinement son rôle privilégié d'interface entre Europe du Nord et du Sud et entre Méditerranée et reste du monde. Force motrice au sein de l'Euro-région Provence-Alpes-Côte d'Azur/Rhône-Alpes/Piémont/Ligurie/Val d'Aoste, elle co-animera le dialogue multilatéral permanent entre régions, qu'elle orientera vers les enjeux climatiques, la lutte contre la pauvreté et l'appui à une économie locale, solidaire et écologique. Elle sera le porte-parole des citoyens dans un rapport vigilant et équitable avec les institutions européennes.

2- Une meilleure valorisation de l'aide européenne

La Région soutiendra la mobilisation des acteurs pour monter des dossiers d'aide européenne sur l'ensemble du territoire. Cette aide se traduira par de l'ingénierie, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'aide au montage de dossiers de subventions.

3- Soutien aux coopérations internationales

La situation géographique de notre région conduit à privilégier les relations vers le bassin méditerranéen, espace d'échanges, de dynamisme et d'avenir. La Région renforcera et élargira

ses coopérations en Méditerranée, par le biais de ses partenariats bilatéraux et de son implication dans les réseaux de coopération multilatérale (Coordination des régions de l'arc latin, Cités et gouvernements locaux unis, Conférence des régions périphériques maritimes, etc.).

De même, les coopérations avec des collectivités locales d'Arménie et des Comores, dont un grand nombre de ressortissants vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, seront poursuivies.

Cette politique de coopération décentralisée s'appuiera sur les nombreux partenaires du territoire régional, comme les universités, les organisations d'entreprises, les parcs naturels régionaux, les associations, etc. Elle sera menée en étroite collaboration avec la société civile, dont les populations issues des migrations.

ses coopérations en Méditerranée, par le biais de ses partenariats bilatéraux et de son implication dans les réseaux de coopération multilatérale (Coordination des régions de l'arc latin, Cités et gouvernements locaux unis, Conférence des régions périphériques maritimes, etc.).

De même, les coopérations avec des collectivités locales d'Arménie et des Comores, dont un grand nombre de ressortissants vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, seront poursuivies.

4- Appui aux acteurs de la solidarité internationale

La Région appuiera les acteurs locaux de la solidarité internationale en participant à leur structuration, à leur formation, à la mutualisation d'outils, en proposant un fonds de soutien pour des projets clairement identifiés et dont l'utilité sociale et environnementale aura été vérifiée.

5- Soutien aux migrants

La pauvreté au Sud et le réchauffement climatique poussant des populations qui ne le souhaitent pas à fuir leur pays, la Région sera solidaire des sans-papiers (formation des travailleurs sociaux et appui aux associations), des demandeurs d'asile et des réfugiés, et apportera son soutien aux associations venant en aide aux migrants. La Région engagera une réflexion sur les nouveaux migrants que constituent les réfugiés climatiques et aidera ces pays à s'adapter au changement climatique.





ALPES-MARITIMES

La liste Europe Écologie
des Alpes-Maritimes



La liste Europe Écologie
du Var



Les listes Europe Écologie
des Alpes-de-Haute-Provence
et des Hautes-Alpes



IV. Favoriser l'épanouissement personnel et collectif pour mieux vivre dans notre région

33

Notre région subit fortement la crise économique, sociale et écologique. Les inégalités s'accroissent. Parallèlement, elle est un territoire d'innovation sociale : les associations sont nombreuses, actives et innovantes ; l'éducation-information au développement durable et l'économie sociale et solidaire prennent de l'ampleur ; les mouvements de protection de la nature ont un rôle de plus en plus important ; les entreprises en énergies renouvelables fleurissent...

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région de son temps, vivante et créative. Europe Écologie accompagnera cette innovation sociale pour que chaque habitant trouve les moyens de se réaliser, d'agir et d'être reconnu. Le temps est venu de mettre l'autonomie et l'épanouissement personnel et collectif à la portée de tous. C'est un projet à l'opposé du "chacun pour soi". À travers l'éducation, la culture, le sport, la lutte contre les discriminations, une sécurité garantie, nous souhaitons offrir à chacun les outils de son épanouissement, dans les seules limites des principes de responsabilité et de solidarité.



**POLITIQUES ÉDUCATIVES
FAIRE DE LA RÉUSSITE
DE TOUS LES ÉLÈVES UNE
PRIORITÉ**



« La lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes... »

Bien que les compétences régionales en matière d'éducation soient essentiellement techniques (sur les lycées), Europe Écologie souhaite initier une véritable politique éducative. L'innovation pédagogique locale doit devenir le moteur de l'amélioration de l'ensemble de la chaîne éducative (primaire, collège, lycée, universités, recherche).

La Région fera de la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des

jeunes une priorité, bon nombre d'entre eux sortant du système scolaire sans qualification. L'illettrisme devra être vaincu au plus jeune âge : 12% des personnes de 18 à 65 ans de notre région sont en situation préoccupante face à l'écrit, dont 2/3 ont été scolarisées en France.

L'éducation au développement durable sera également un moteur de la politique régionale. Elle est une chance pour réinsuffler une culture critique du débat, scientifique ou philosophique, posant les questions des choix de société, technologiques, énergétiques, sociaux, démocratiques pour demain.



Propositions

1- 100% de lycées éco-responsables en 2014

Les 180 lycées de la région doivent devenir « éco-responsables » d'ici 2014. Au-delà de l'éco-réhabilitation et de l'éco-construction des bâtiments, qui seront la norme, l'aspect environnemental de cette démarche vise aussi :

♦ **la maîtrise d'énergie** : 50% des dépenses énergétiques économisées seront reversées au lycée ;

♦ **la production d'énergie renouvelable, les économies d'eau**, la gestion des consommables (papiers, cartouches d'encre, matériel informatique, déchets organiques), le recyclage des déchets industriels des lycées techniques, professionnels et agricoles, la valorisation des déchets organiques avec la mise en place de bio-composteurs.... ;

♦ **l'alimentation servie dans la restauration scolaire** : elle tendra vers le bio et les produits locaux, avec une réflexion sur la consommation des produits carnés (qui contribue à l'émission de CO₂) ;

♦ **l'encouragement à la création de jardins bios expérimentaux** dans les espaces verts des établissements ;

♦ **la formation des personnels TOS** (personnels techniciens, ouvriers et de services) : les acteurs de la vie lycéenne seront formés aux actions de sensibilisation au développement soutenable.

Un lycée éco-responsable est aussi un lycée « lieu de vie », lieu d'innovation pédagogique, d'initiatives, de bien-vivre, ancré sur son territoire et ses spécificités. Pour atteindre cet objectif :

♦ les **lycées** devront être **à taille humaine** (effectif à définir selon les spécificités géographiques) ;

♦ l'autonomie des lycées sera renforcée avec la mise en place de

budgets participatifs pour des décisions collectives (élèves, professeurs, personnel...) sur la vie lycéenne (maison des lycéens, garage à vélos, radios, journaux, etc.) ;

♦ l'implication des associations d'éducation populaire et des autres acteurs locaux sera encouragée ;

♦ la prévention sera intégrée dans le projet éducatif, dans le cadre des conventions de vie lycéenne : actions de lutte contre la délinquance, chartes de lutte contre les discriminations ;

♦ les conseillers régionaux écologistes présents aux Conseils d'administration des lycées ne soutiendront aucun dispositif de vidéosurveillance par des caméras (en réservant leur éventuelle utilisation uniquement aux portes extérieures), ni les systèmes biométriques.

2 - Un accès à une qualification et au savoir pour tous les jeunes

Encore trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification et sans les connaissances fondamentales. Une fracture se crée entre les zones riches et les zones défavorisées de notre région.

Europe Écologie propose de :

♦ renforcer le réseau d'**écoles de la 2^e chance**, qui vise à offrir aux jeunes (de 18 à 25 ans) sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification une deuxième opportunité ;

♦ soutenir la **construction d'internats** dans les lycées, qui permettent une scolarité décente aux lycéens éloignés, mal logés ou en situation familiale difficile ;

♦ soutenir l'ouverture des établissements scolaires sur des temps libres et le dimanche, pour innover des actions éducatives, pilotées par des associations d'éducation populaire ;

♦ donner aux élèves des moyens efficaces d'accès à l'information sur les enseignements, les métiers et les formations.



3- Une éducation au développement durable pérennisée et renforcée

Sous l'impulsion des élus Verts, un important travail a déjà été développé au Conseil régional, par la création de la Plateforme régionale de concertation à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Il s'agit d'une des premières structures de concertation et d'action dans le secteur en France. Ses prérogatives doivent être renforcées et étendues.

D'autres actions déjà en cours seront renforcées, particulièrement :

◆ l'extension des agendas 21 à l'en-

semble des lycées de la région, avec l'appui des associations ;

◆ les démarches d'information et de formation aux enjeux du développement soutenable dans le milieu périscolaire (clubs, associations...);

◆ l'accompagnement à la professionnalisation des intervenants ;

◆ la Région fera en sorte que les associations de l'EEED qui sont encore en situation de fragilité se pérennisent ;

◆ la sensibilisation et l'information des foyers en précarité énergétique sur les économies possibles par des gestes simples, en s'appuyant sur les associations locales.



UNE UNIVERSITÉ AU CŒUR DE LA RÉGION

35

La Région a peu de compétences en enseignement supérieur, son intervention se situe seulement à la marge. La loi LRU (Libertés et responsabilités des universités), le statut des enseignants-chercheurs et la « masterisation » des enseignants sont de la compétence de l'État. Europe Écologie proposera un débat sur l'opportunité et l'intérêt de transferts de compétences à la Région sur ces thèmes.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS NOTRE RÉGION

- ◆ 2 académies couvrent la région : Aix-Marseille (2/3 des effectifs) et Nice (1/3)
- ◆ 6 universités, 14 écoles d'ingénieurs, 6 IUT...
- ◆ Effectif global : 170 000 étudiants

Proposition

Une Région qui facilite les conditions de vie et de travail des étudiants et des enseignants

La Région interviendra au profit des établissements d'enseignement supérieur sur les principes suivants :

◆ cibler les aides aux filières déficientes, au regard des besoins et des domaines favorisant la transformation écologique de la région ;

◆ privilégier les universités et les coopérations entre structures d'enseignement au lieu d'accroître l'écart entre universités et grandes écoles ;

◆ encourager un enseignement supérieur ancré dans les territoires, par le maintien d'établissements universitaires de proximité bien insérés dans des structures régionales plus importantes ;

◆ améliorer la vie des étudiants : priorité pour le logement étudiant. Les aides régionales seront conditionnées à la qualité environnementale de la construction et de la rénovation des bâtiments gérés par le CROUS et à leur proximité des transports en commun et des commerces ;

◆ expérimenter les jardins potagers dans les universités et généraliser les garages à vélos.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS UN MIEUX-VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES

« Se battre pour l'égalité femme-homme... »

Europe Écologie entend impliquer la Région pour un accès égal de tous à la citoyenneté : droit égal à un logement décent, à l'éducation, au transport, à l'expression politique, à la culture... Nos élus se battront avec la plus grande fermeté contre toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine, la religion, les handicaps, la santé et l'âge.

Propositions

1- Plus aucune discrimination dans la région

Face aux discriminations, les élus écologistes s'engageront sur tous les motifs de discrimination et se battront pour l'égalité femme-homme, l'égalité pour les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, l'égalité quelle que soit l'origine ethnique et la confession religieuse, l'égalité quel que soit l'état de santé. La Région mettra au premier plan **la sensibilisation et l'éducation** et soutiendra le travail mené par les associations, notamment au sein des établissements scolaires et des centres de formation.

Les jeunes filles et les femmes sont souvent oubliées de la politique de la ville dans les quartiers dits « sensibles ». Les faire revenir dans les lieux où elles sont parfois exclues (équipements sportifs, culturels...) est une urgence. Les associations seront encouragées à créer des programmes et actions spécifiques pour atteindre ces objectifs.

La Région soutiendra les structures existantes qui permettent un meilleur accès

au droit pour les personnes subissant des discriminations.

2- Pour une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité des personnes en situation de handicap ou dépendantes demeure insatisfaisante. Ces personnes se trouvent souvent dans l'impossibilité d'exercer pleinement leur citoyenneté. L'action publique insuffisante a été suppléée par les associations, qui seront activement soutenues.

Europe Écologie agira pour :

- ◆ l'accès total des personnes en situation de handicap aux services dont la région a la charge : lycées, lieux de formation professionnelle, TER... ;
- ◆ la mise en place de critères d'accessibilité dans les aides aux programmes d'aménagement urbain ;
- ◆ la mise en place de critères dans les aides aux entreprises et associations, en particulier pour l'embauche de personnes handicapées.



DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Une partie de nos concitoyens à qui l'on rappelle chaque jour leurs devoirs sont toujours exclus de certains droits. Le droit de vote des étrangers aux élections locales (municipales, cantonales, régionales) est une question de démocratie et d'égalité des droits. Nous continuerons de défendre ce principe républicain pour tous les résidents étrangers.



3- Pour une solidarité entre les générations

Notre région présente un brassage de générations d'une grande richesse. Ce lien entre les générations est à amplifier, pour créer de nouvelles solidarités. L'échange de connaissances et la co-assistance entre jeunes et plus âgés dans la vie quotidienne et sur le lien de travail seront valorisés et accompagnés.

Les élus écologistes mettront en avant deux priorités :

- ▶ un **programme de formation continue pour les travailleurs plus âgés**, souvent discriminés sur le marché du travail ;
- ▶ la **lutte contre la précarité, l'isolement et le mal-logement des**



37

personnes âgées : un dispositif spécifique d'aide aux habitations multi-générationnelles sera mis en place.



LES CULTURES DE TOUS

« Une politique culturelle authentiquement démocratique... »

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième de France par son volume d'activités culturelles et ses emplois culturels : plus de 30 000 emplois directs.

Malgré cette situation propice :

- ▶ elle connaît de graves déséquilibres : hiver/été (« festivalisation » de la culture en été) ; urbain/rural (équipements, équipes et pratiques artistiques de proximité inégaux) ; huppé/populaire ;
- ▶ elle n'a pas su rendre autonome économiquement ses artistes et opérateurs, étant trop dépendante d'une politique culturelle centralisée. Les nouveaux modèles économiques adaptables au champ culturel n'ont pas été assez valorisés ;
- ▶ la formation aux métiers de la culture reste trop dépendante des schémas anciens, pas assez en phase avec les évolutions des modes culturels, pas assez innovante.

La culture est pourtant un vecteur essentiel du « vivre ensemble ». Les pratiques culturelles de tous les habitants de la région doivent être reconnues, connues et valorisées. Moins de consommation culturelle, plus de pratiques culturelles. Les élus d'Europe Écologie mettront en place une politique culturelle authenti-

quement démocratique qui favorise la diversité des cultures.

Pour l'affirmer, l'Agenda 21 de la culture, ainsi que la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels seront signés dès le début de la mandature ; une commission citoyenne de suivi de leur application sera mise en place.

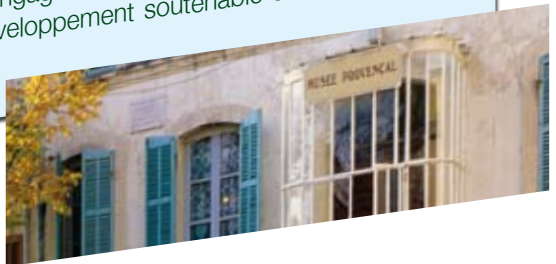
L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

1^{er} document à vocation mondiale (approuvé en 2004) qui établit les bases d'un engagement des collectivités locales en faveur du développement culturel. Il engage dans les droits culturels de chacun, la diversité culturelle, le développement soutenable et solidaire, et la démocratie participative.

38



Propositions



1- Soutien aux activités et aux emplois culturels pérennes ancrés dans le territoire

Notre région doit porter une politique culturelle de proximité, tout en affirmant son ambition d'être un pivot culturel européen.

Europe Écologie propose :

- ◆ la « dé-festivalisation » de l'emploi culturel, avec une aide à la pérennité des emplois à l'année ;
- ◆ le conditionnement des aides destinées aux grands festivals, qui captent actuellement une grande part des subventions culturelles : critères sociaux, environnementaux, ancrage dans le territoire, action éducative dans les établissements scolaires... ;
- ◆ le soutien à la création artistique « durable » et à sa diffusion : une œuvre prend du temps à être conçue et ne doit pas être montrée une seule fois ;
- ◆ l'autonomie économique du secteur culturel associatif ;
- ◆ des aides spécifiques à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- ◆ des circuits courts de diffusion ;
- ◆ une plus grande équité territoriale en termes d'équipements et d'équipes culturelles et de diversité des activités artistiques.

2- Plan de soutien aux langues, histoires et cultures de la diversité régionale

Notre région, par son histoire et sa géographie, est traditionnellement ouverte aux autres cultures et à la diversité. Au cœur de l'articulation de l'Europe du Sud et du Nord, ouverte sur la Méditerranée et à toutes ses composantes ethno-culturelles, elle bénéficie de multiples apports extérieurs. Europe Écologie veut renforcer l'expression de cette diversité des cultures, en favorisant l'implication des cultures historiques et des populations d'origines diverses présentes dans notre région.

Les langues de notre diversité sont peu mises en valeur, d'où la volonté de porter une politique linguistique ambitieuse. La langue et la culture historique de la région sont l'occitan, actuellement en grand danger de disparition. Sa revalorisation sera une priorité, avec des moyens budgétaires et une politique propre.

Notre région « plurielle » doit aussi tenir compte de l'ensemble de ses composantes culturelles. La base du « vivre ensemble » repose sur cette reconnaissance de toutes les cultures « non territorialisées » historiquement. L'enseignement des langues, de l'histoire et des cultures de la diversité régionale (outre l'occitan, l'arabe, le comorien, l'arménien, etc.) sera encouragé.





Proposition : LE SPORT, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

« 100 % des subventions sportives iront aux clubs amateurs... »

Le sport est bénéfique : rôle social (cohésion sociale et insertion de tous), rôle économique, protection de l'environnement (le sport sensibilise aux pollutions diverses, peu compatibles avec une pratique saine), hygiène de vie. D'où l'importance d'une organisation durable de ses activités.

Les élus écologistes encourageront les instances sportives et les associations à promouvoir des actions de développement soutenable et solidaire.

Le soutien financier sera dirigé en faveur des clubs non professionnels : 100% des subventions sportives iront aux clubs amateurs.





MÉDIAS DROIT À L'INFORMATION POUR TOUS

Europe Écologie veut faire de notre région un territoire de démocratie et d'expression. Il est nécessaire de démocratiser le fonctionnement des médias afin d'assurer le droit à l'expression et à l'information pour tous.

Propositions

1-Des médias pluriels

Europe Écologie réorientera et renforcera le fonds de soutien régional aux radios libres, pour l'ouvrir aux radios et téléweb, en priorité aux opérateurs du tiers-secteur des médias (radios libres, presse indépendante, internet alternatif). Le tiers-secteur sera soutenu dans son organisation et sa réflexion, afin d'améliorer ses capacités d'action. La création dans le domaine audiovisuel (radiophonique, photo et vidéo) sera également encouragée.

La formation sera soutenue, ainsi que la réflexion et l'expression sur les médias par les plus jeunes, en favorisant des partenariats entre les médias écrits, audiovisuels et internet et les établissements scolaires : conférences en milieu scolaire, émissions de radios dans les établissements ou apprentissage à Internet.



2- Lutte contre la fracture numérique

Pour lutter contre la fracture numérique, qui prive encore une partie des habitants d'accès à l'information et à la connaissance, Europe Écologie encouragera :

- ◆ la couverture du territoire par les réseaux de nouvelle génération ;
- ◆ l'accès des structures dont la Région a la charge en hautes technologies (lycées, administration régionale, centres de formation...);
- ◆ les logiciels libres : les postes informatiques dont la Région a le contrôle en seront équipés.

40





SÉCURITÉ POUR UNE « TRANQUILLITÉ PUBLIQUE »

« Lutter contre toutes les formes de ghettoïsation... »

Vivre mieux et vivre ensemble, c'est vivre en toute liberté dans le respect et la confiance mutuelle. Bruits, incivilités, dégradations des logements et des espaces publics, économie parallèle basée sur la drogue... l'accumulation de ces maux urbains génère une « mal-vie » qui débouche souvent sur la peur de l'autre, du voisin, de l'étranger qu'on côtoie mais ne voit pas.

Or la politique sécuritaire menée ces deux dernières décennies a conduit à l'échec. La police de proximité a été détruite et la logique actuelle du chiffre et du quota, imposée aux forces de l'ordre, a conduit à des absurdités. Le sentiment d'insécurité existe, il faut y répondre sans céder à la démagogie répressive.

La question sécuritaire est actuellement mise en avant pour mieux masquer les vraies raisons qui font monter insécurité et violences : les raisons sociales, économiques et culturelles. L'inégalité devant l'emploi, la pauvreté qui va augmentant dans notre région sont autant de facteurs objectifs qui renvoient l'individu à sa solitude, au refus de se rencontrer, d'échanger, de s'associer.

41

Propositions

1- Mettre la prévention au cœur des politiques de tranquillité publique

La sécurité n'entre pas dans le champ de compétences obligatoires du Conseil régional (compétences de l'État et des communes). Europe Écologie veut cependant porter un projet de tranquillité publique, qui repose sur plusieurs fondamentaux : **prévention, médiation, dissuasion, sanction, réinsertion et préservation des libertés.**

Pour répondre aux inquiétudes légitimes et au sentiment d'insécurité, nous proposons la **convocation de tables rondes**. Celles-ci seront un espace de rencontre et de dialogue entre des acteurs qui se rencontrent peu : associations de quartier, travailleurs sociaux, formateurs et enseignants, entrepreneurs locaux, représentants de l'autorité publique...

La Région affirmera son refus de la vidéosurveillance (à l'exception de quelques lieux spécifiques), qui se répand dans plusieurs villes de la région : très coûteuse et inefficace, elle tend à renforcer le sentiment d'insécurité et de méfiance. La Région n'apportera aucune subvention à ces installations.

En attendant les propositions issues des tables rondes, la Région apportera son soutien à :

- ◆ la valorisation des initiatives permettant la rencontre : repas de quartier, culture populaire, projets urbanistiques assurant la mixité sociale et intergénérationnelle... ;
- ◆ la lutte contre toutes les formes de ghettoïsation et de discrimination ;
- ◆ des projets éducatifs de prévention au sein des établissements scolaires et de réinsertion en privilégiant des projets à caractère social, humanitaire et de retour à l'emploi ;
- ◆ l'embauche d'éducateurs et animateurs de rue et de quartier ;
- ◆ le renforcement des correspondants de nuit sur certaines lignes de TER ;
- ◆ la formation professionnelle des détenus afin de les réinsérer ;
- ◆ la création d'un groupe d'accueil des travaux d'intérêts généraux au sein du Conseil régional.

2- Vers un observatoire régional de la sécurité et des libertés publiques

La mise en place d'un observatoire de la sécurité et des libertés publiques sera étudiée. Il aurait en charge l'étude et la comparaison des politiques locales de sécurité ; l'évaluation et le bilan des systèmes de vidéosurveillance en place ; le soutien aux libertés publiques.





V. Conduire la Région de façon exemplaire, transparente et démocratique



À un moment où partout en Europe les régions deviennent l'échelon territorial le plus valorisé et le plus à même de répondre aux nouveaux enjeux, la réforme territoriale annoncée tend à restreindre son autonomie.

Saisissons-nous de la proposition actuelle de remise en cause des structures administratives de notre pays pour exiger des changements de fond des pratiques démocratiques : clarification des responsabilités et des tâches, suppression des gâchis financiers et humains, extension de la démocratie locale, droit à l'expérimentation régionale, parité femme-homme, non-concurrence entre les territoires, transparence des décisions....

Les élus Verts au Conseil régional ont déjà pu expérimenter, lors de la mandature 2004-2010, une nouvelle façon de gouverner. Le programme *ALTER-ITER* (pour 1€ versé au programme nucléaire ITER, 1€ versé aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables) ou encore le Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (*PROGRESS*), initiés par deux vice-présidents Verts du Conseil régional, ont été des innovations par la démarche adoptée de concertation.

43

Proposition : METTRE L'HOMME ET LA NATURE AU CŒUR DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Tous les projets régionaux seront passés au crible du développement soutenable et solidaire.

L'impératif écologique et social sera intégré à l'ensemble des politiques régionales. Une grille de lecture sera mise place afin de soumettre l'ensemble des actions régionales à des critères permettant d'accompagner la transformation écologique de la région.



GOUVERNER AUTREMENT POUR UNE RÉGION EXEMPLAIRE SUR LE PLAN DÉMOCRATIQUE

« La population doit pouvoir prendre la parole... »



Pour gouverner autrement, de façon transparente et solidaire, l'institution régionale devra s'ouvrir sur la société et renforcer les corps inter-médiatiques : associations, syndicats, mouvements citoyens. Toutes les actions seront guidées par la même volonté de co-élaboration des politiques publiques, dans la plus grande transparence.

Notre volonté de transformation écologique et solidaire de l'économie et de la société doit être menée conjointement avec nos voisins régionaux et italiens. Les coopérations inter-régionales seront développées au maximum : échanges d'expériences ; mutualisation des pratiques ; harmonisation des politiques publiques.

44

Propositions

1- Favoriser l'accès au droit pour tous

Composée d'avocats et éventuellement de magistrats en retraite, une commission sera chargée de réfléchir aux actions régionales pour faciliter l'accès aux droits, aux documents, pour des usagers du service public, des associations (discriminations, santé, logement) et aussi permettre à la Région de déposer des plaintes, voire de mener des audits, en évitant les lourds frais de contentieux liés aux cabinets privés.

2- Un droit de pétition régionale

La population doit pouvoir prendre la parole. Un droit de pétition régionale, sur des sujets de compétences régionales (aménagement du territoire, action économique, formation, lycées, transports...), sera établi. Cette pétition aura une portée jusqu'au sein de l'Assemblée régionale. Si elle est signée par au moins 5% du corps électoral de la région (environ 250.000 citoyens résidents), le collectif à l'initiative de la pétition pourra présenter sa délibération, soumise au vote.

3- Des ateliers citoyens

Pour redéfinir les grands schémas d'aménagement territoriaux de la Région (Schéma régional d'aménage-

ment du territoire, Schéma régional de développement économique, Schéma de déplacements, Schéma régional de la ressource en eau, Plan climat-énergie régional...), des débats publics avec ateliers citoyens seront organisés : des citoyens seront tirés au sort puis formés, et travailleront au sein de ces ateliers.

4- Des EPICES (Espaces Provence d'initiatives citoyennes écologiques et solidaires)

Pour renforcer la démocratie et l'accès des habitants au service public, Europe Écologie amplifiera la décentralisation et la déconcentration des politiques régionales au plus près des territoires. Des EPICES (Espaces Provence d'initiatives citoyennes écologiques et solidaires) seront créés, en remplacement des antennes locales du Conseil régional, souvent peu connues du public et peu utilisées. Ces nouveaux espaces d'information sur les politiques régionales pourront, selon les besoins locaux, avoir les fonctions :

- ◆ de maison des services publics ;
- ◆ de maison de pays (valorisation de l'artisanat et des productions locales) ;
- ◆ d'antennes relais pour les Espaces info-énergie et les Agences locales de l'énergie.





GÉRER AUTREMENT POUR UNE RÉGION INNOVANTE SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

« Instruire les demandes d'aide à l'aune de critères objectifs... »



Il faut en finir avec le saupoudrage et la politique de « guichets », en finir avec les dépenses non conditionnées à des critères sociaux et environnementaux. Il faut également assurer la transparence totale des budgets. Ne pas dépenser plus, mais dépenser mieux, pour supprimer tout gaspillage et pour atteindre l'objectif de transformation écologique de la région. Europe Écologie s'engage à commander un audit complet des finances locales par un organisme financier indépendant.

46

Proposition : DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

La richesse d'un territoire n'est plus aujourd'hui ce qu'elle pouvait être il y a plusieurs années. Le PIB (Produit intérieur brut), traditionnel outil d'évaluation de la richesse, devient désuet et inapproprié. De nouveaux indicateurs de richesse sont à créer pour mesurer la véritable qualité de vie de la population (éducation, santé, inégalités, pérennité de l'emploi...) et l'impact sur l'environnement des activités. Des indicateurs comme l'Indice de santé sociale (ISS), l'empreinte écologique ou l'utilité sociale peuvent remplacer les autres indicateurs devenus obsolètes. La définition de ces indicateurs sera le fruit d'une concertation entre les acteurs concernés.

Propositions

1- Achats, commande publique, aides aux entreprises, subventions aux associations.

Un impératif environnemental et social transversal à tous les secteurs

Les élus écologistes proposeront, dès le début de la mandature, des critères précis pour les aides aux entreprises et les subventions aux associations. Le « saupoudrage » et la politique du « guichet » ne doivent plus exister. Toutes les demandes d'aides financières seront instruites systématiquement à l'aune de critères objectifs. Il en va de la transformation écologique de l'économie et de la transparence totale dans l'utilisation des fonds publics.

Europe Écologie propose des :

♦ **critères sociaux**, variables selon l'activité de la structure concernée :

nombre d'emplois, structures qui licencient ou créent des emplois, qualité de l'emploi (courte ou longue durée), budget et politique de formation, dispositifs d'intéressement, etc. ;

♦ **critères de « démocratie »** : négociations collectives, politique d'hygiène et de sécurité, insertion de personnes handicapées, non discrimination... ;

♦ **critères environnementaux** : bilan carbone, rejets de polluants, politique de transports, tri et recyclage des déchets, qualité des matériaux, impact sur les paysages, utilisation de productions locales, relations nord-sud équitables...

Ces critères seront établis en concertation avec les acteurs concernés, afin qu'ils correspondent au mieux aux spécificités locales.

La transformation écologique de l'économie passe aussi par l'**exemplarité de l'institution régionale**. L'importance des marchés publics aux



entreprises (tous secteurs confondus) ouvre un champ très large de marge de manœuvre.

Europe Écologie se battra pour **exiger une réforme du code des marchés publics**. La commande publique représente une part importante de l'économie en France, les règles doivent donc changer. Tout marché public de la Région devra inclure au minimum :

- ◆ un critère CO2, pour favoriser la relocalisation de l'économie en incluant le coût environnemental des transports ;
- ◆ un engagement de l'entreprise à ne pas être présente dans les paradis fiscaux ou à s'en retirer.

2- Expérimentation des budgets participatifs

Les budgets de la Région doivent être en adéquation avec les besoins de la population. Les budgets participatifs permettent aux acteurs concernés de faire valoir leurs souhaits dans les choix budgétaires. À ce titre, les budgets participatifs seront expérimentés dans plusieurs secteurs dont, en priorité : les transports, les lycées, la vie étudiante et la formation.

3- Réduction de certaines dépenses et nouvelles ressources financières

Nous ne souhaitons pas dépenser plus. Mais dépenser mieux. Europe Écologie mettra un terme aux aides régionales allant à l'encontre de la transformation rapide de notre économie. À titre d'exemples, la Région ne financera plus :

- ◆ les infrastructures routières (sauf cas particuliers) et aéroportuaires ;
- ◆ la machine ITER et tout autre projet nucléaire.

Outre cette réduction des dépenses, de nouvelles ressources financières, participant au projet de transformation écologique de la région, peuvent être trouvées :

◆ l'application de la directive Euro-Vignette : péages routiers sur le transit des poids lourds, très important dans notre région ;

◆ création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) « capital solaire » pour financer de grands projets régionaux. Les particuliers, les entreprises et les collectivités pourront y participer. Cette SCIC aura notamment pour mission d'exploiter les panneaux photovoltaïques et les éoliennes. Elle permettra de développer diverses sources d'énergie et sera aussi source de revenu pour le Conseil régional.

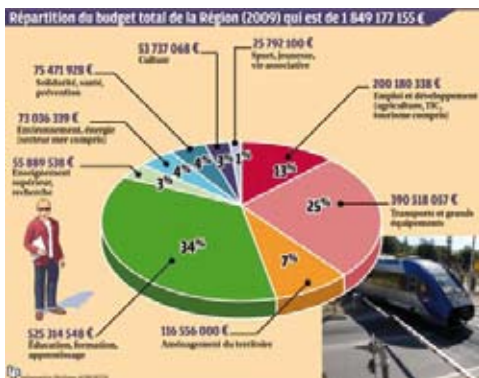
Ces nouvelles ressources financières seront utilisées pour le financement de projets d'intérêt collectif (isolation thermique des logements antérieurs à 1975, infrastructures de transport ferroviaire, éolien, etc.) et une partie sera affectée au désendettement de la Région (notre Région est aujourd'hui très endettée, situation à enrayer).

4- Évaluation et transparence des politiques publiques de la Région

Toutes les politiques publiques devront être évaluées. Ces évaluations devront être accessibles à tous les citoyens.

Le site Internet du Conseil régional deviendra l'espace où la Région rend des comptes aux citoyens, pour que s'exerce la « démocratie numérique » :

- ◆ rendre l'intégralité des documents officiels accessible ;
- ◆ annoncer et décrire les secteurs bénéficiant de l'intervention de la Région ;
- ◆ instaurer la traçabilité des décisions et le suivi des procédures ;
- ◆ garantir le suivi des situations post décisions ;
- ◆ rendre compte des évaluations des politiques menées.





Directrice de publication : Laurence Vichnievsky

Rédacteur en chef : Sébastien Barles

Coordinateurs de la publication : Thomas Djan et Annick Delhayé

Maquette et couverture : Sylvie Rivoire Brandão

Illustrations : Red

Photos : François Labande et Pierre Ciot

CONTACTS

Bouches-du-Rhône (13)

Claude Mostape : 06 71 98 62 28

Eric Faïsse : 06 33 23 07 73

local de campagne : 04 91 81 90 15

6-8 Bd Théodore Thurner
13006 MARSEILLE

Var (83)

Jean-Baptiste Malet : 06 30 16 45 85

Claire Thomas : 06 32 30 27 80

local de campagne : 06 30 16 45 85 / 06 32 30 27 80

9 Place Raimu
83000 TOULON

Vaucluse (84)

Olivier Florens : 06 37 86 41 07

local de campagne : 06 37 86 41 07

154 Cours Gambetta
84300 CAVAILLON

Alpes-Maritimes (06)

Philippe Chemla : 06 30 16 45 27

local de campagne : 06 30 16 45 27

14 Bd Jean Jaurès
06000 NICE

Alpes-de-Haute-Provence (04)

Caroline Carrat : 06 73 67 50 84

local de campagne : 06 73 67 50 84

La Grande Terre
04700 LURS

Hautes-Alpes (05)

Bernard Derbez : 06 71 29 65 44

local de campagne : 06 71 29 65 44

Chez B. Derbez
20 rue Colonel Roux
05000 GAP

<http://provence.regions-europe-ecologie.fr>





Alpes-Maritimes



André Aschiéri

Bouches-du-Rhône



Aïcha Sif

Var



Philippe Chesneau

Vaucluse



Jacques Olivier

Hautes-Alpes



Marie Tarbouriech

Alpes-de-Haute-Provence



Gérard de Meester

L'ÉCOLOGIE, LES SOLUTIONS MAINTENANT !

**I. Répondre aux crises
de l'emploi par la
transformation
écologique de l'économie**

**II. Relever les défis
climatiques et
environnementaux**

**III. Réduire les inégalités
sociales et territoriales**

**IV. Favoriser
l'épanouissement
personnel et collectif
pour vivre mieux dans
notre région**

**V. Conduire la région
de façon exemplaire,
transparente et
démocratique**